
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du samedi 04 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux et le quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT.
Présents : 3	
Votants: 6	Sont présents: Philippe PARMENT, Isabelle TROISLOUCHES, Jackie DEBRAY Représentés: Geneviève GODET, Elodie MERLIN, David RASSE Excuses: Absents: Fanny BARTHE ROCHERAN, Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Basile DELEGRANGE, Jean-Jacques LECLERCQ, Alain BOVYN Secrétaire de séance: Isabelle TROISLOUCHES

Secrétaire(s) de la séance : Isabelle TROISLOUCHES

Approbation du compte rendu du 11 mai 2022

Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent ;

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Compte tenu du départ en retraite de l'agent communal depuis le 1^{er} janvier 2022, et considérant les besoins du service, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants ;

Vu l'avis du comité technique en date du 12 mai 2022 ;

Le Maire propose au Conseil :

- la suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 27/35ème,
- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 27/35ème,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts, entretien divers,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois des adjoints techniques.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1er juillet 2022.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	G R A D E (S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadair e
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	0	27/35ème
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	1	27/35ème

Le conseil après délibération vote à l'unanimité la proposition.

Décision modificative du budget primitif

Suite au retour de la trésorerie, il convient d'apporter des modifications au budget primitif de 2022.

Concernant les subventions imputées au compte 1331, ces dernières étant non amortissables, la somme totale des subventions soit 25 903,00€ doit être mise au compte 1341.

La prévision de 2 595€00 au compte 20142 est à amortir avec une prévision sur 5 ans soit 418,00 € sur 2022, ce qui conduit aux écritures d'ordre :

- 681/042 : 418,00 €

- 280412/040 : 418,00 €

et annulation des crédits au 681 : - 2595.00 €

Le 023 et le 021 doivent être égaux il s'agit de l'autofinancement prévisionnel ; il convient donc de rééquilibrer soit au 023 +2177,00€ et au 021 +43 978,17 €

Ajouter un crédit au 20412 soit + 2 800.00 €

Pour couvrir le remboursement des emprunts, il convient de virer la somme 6000,00€ au 1641 et – 6000.00€ au 2157.

Pour rééquilibrer la décision modificative, Monsieur le Maire dispose de 41 596,17€ en investissement en plus affecté au 231.

Questions diverses :

Il est rappelé une souscription d'un emprunt en date du 22 mars 2017, pour les travaux d'une partie de la toiture de l'église, document apporté ce jour qui détaille le montant du prêt.

20 000€ emprunté sur 7 ans au taux de 0,89 %.

Suite à la disparition de 4 chats sur la commune et ce en 2 mois, un signalement a été effectué à la gendarmerie de Rue, une enquête est en cours.

Si le ou les auteurs sont identifiés la Municipalité se constituera partie civile avec la SPA en vue d'une poursuite judiciaire.

La séance est levée à 11h00.

M.PARMENT Philippe, Maire

